



Établir la norme – L'ODO mène le changement en matière d'innovation dans la réglementation

Rapport annuel 2023-24

TABLE DES MATIÈRES

03 Notre mission, notre vision
et nos valeurs

04 Message de la présidente

06 Message de la registratrice et
directrice générale

08 Établir la norme – L'ODO mène le
changement en matière d'innova-
tion dans la réglementation

09 Modernisation de la gouvernance
et perfectionnement

10 Équité, diversité, inclusion et
appartenance

12 Excellence opérationnelle et réponse
aux changements de la
réglementation

14 Élaboration de politiques en matière
d'exercice professionnel

16 Plan stratégique 2020-25

17 Statistiques sur l'inscription

21 États financiers

24 Personnes nommées au conseil
d'administration et aux comités






25 Plaintes et discipline

Ordre des diététistes de l'Ontario

175, rue Bloor Est
bureau 601 – tour nord
Toronto, ON M4W 3R8

collegeofdietitians.org
information@collegeofdietitians.org

Tél. 416.598.1725 ou 1.800.668.4990
Fax 416.598.0274

-  @CollegeDietitiansOntario
-  @cdontario
-  @College of Dietitians of Ontario
-  @CDOntario
-  @CollegeofDietitians

Conception : Elles and Jake Design Boutique

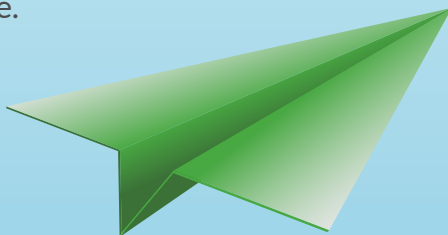
NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS

MISSION

L'Ordre des diététistes de l'Ontario réglemente les diététistes pour la protection du public.

VISION

L'Ordre des diététistes de l'Ontario fait preuve d'excellence en matière de réglementation pour contribuer à la santé de la population ontarienne.



VALEURS

Intégrité · Collaboration · Gestion responsable ·
Transparence · Innovation · Équité, diversité,
inclusion et appartenance



CONSEIL DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES DE L'ONTARIO MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En tant que présidente du conseil d'administration de l'Ordre des diététistes de l'Ontario, je suis ravie de vous présenter notre rapport annuel 2023-2024. La dernière année a marqué une étape importante dans l'évolution de l'Ordre. Sous la direction du Conseil et après des années de planification stratégique et de consultation, nous avons apporté d'importantes modifications à notre modèle de gouvernance et transformé la manière dont nous gouvernons.

Les changements que nous avons apportés sont le reflet d'une plus vaste transformation de l'autoréglementation professionnelle et, en fait, de l'ensemble du secteur à but non lucratif. Sous le mot d'ordre général de *modernisation de la gouvernance*, de nombreux organismes procèdent à d'intéressants changements en mettant l'accent sur l'excellence de la réglementation, grâce à des cadres de gouvernance qui servent l'intérêt public.

Très tôt, le Conseil s'est activement intéressé à cette transition, ce qui a permis de mettre en place notre formation et notre planification initiales et de nous engager sur la voie de la réussite.

Chef de file en matière de modernisation de la gouvernance

La rétroaction que nous avons reçue sur nos initiatives de gouvernance a été vraiment gratifiante, car elle démontre que l'ODO est un chef de file reconnu en matière de modernisation de la gouvernance. Pourtant, sans l'engagement indéfectible et exemplaire de mes collègues en faveur de nos objectifs de gouvernance, l'Ordre se serait emmêlé dans un environnement de réglementation en constante évolution. Il a été merveilleux de travailler avec un groupe aussi collaboratif et dévoué sur une initiative stratégique d'une aussi grande importance.

Nous avons commencé l'année financière par une formation sur l'intérêt public et la bonne gouvernance qui a donné le ton pour les changements à venir. Parmi les nombreux changements apportés, citons la fusion des circonscriptions électorales du Conseil, un cadre de compétences et d'attributs pour les administrateurs et administratrices qui se joindront à nous à l'avenir et la parité entre le nombre de membres élus et de membres nommés au Conseil.



Alors que nous entamons une année de planification stratégique, ces changements, et bien d'autres, permettront au Conseil de répondre aux défis actuels avec agilité et efficacité et de s'assurer que nous pourrions nous adapter aux inévitables enjeux que nous réserve l'avenir.

Réponse proactive aux changements sociaux et aux changements en matière de réglementation

Alors que nous sortions de la pandémie, de nombreux organismes de réglementation ont reconnu que le secteur des soins de santé était en train de changer et qu'il faudrait adopter de nouvelles politiques pour répondre aux attentes des partenaires du système. C'est dans cet esprit que l'ODO a approuvé les révisions de notre réglementation en matière d'inscription afin d'établir une catégorie d'inscription d'urgence, dans le but d'éliminer les obstacles systémiques injustifiés et d'accélérer l'accès à la profession en cas de situation d'urgence.

Le Conseil a approuvé de nouvelles normes et lignes directrices d'exercice sur les médias sociaux pour les personnes inscrites, ainsi que des révisions à l'énoncé de position de l'Ordre sur les exigences d'inscription interjuridictionnelle afin de permettre la continuité des soins pour la population ontarienne qui reçoit initialement des soins à l'extérieur de la province. Il a aussi approuvé un nouveau code de déontologie pour les diététistes de l'ensemble de l'Ontario. Conformément à notre engagement en faveur de l'innovation et de l'avant-gardisme, le nou-

veau code de déontologie comprend de nouvelles lignes directrices concernant les influenceurs et influenceuses des médias sociaux et l'intelligence artificielle. Celles-ci contribueront à préserver l'intégrité de la profession de diététiste à l'avenir.

Tout au long de notre travail de gouvernance et d'élaboration des politiques, les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance (EDI-A) ont nourri notre apprentissage et nos discussions et ont été intégrés aux décisions que nous avons prises. On peut dire qu'aucune autre politique n'a été plus importante pour l'ODO et n'a eu plus d'impact que l'EDI-A, alors que nous commençons à planter et à cultiver les graines de ses principes. Ce fut un honneur de siéger au conseil d'administration et d'assister à la croissance des initiatives d'équité et d'antiracisme à l'Ordre.

Maintenant qu'une approche d'EDI-A a pris racine, j'ai hâte de voir comment ses principes seront développés et l'essor qu'ils prendront.



Ann Watt, Dt.P.
Présidente, conseil
d'administration
Ordre des diététistes de l'Ontario





MESSAGE DE LA REGISTRATRICE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Un engagement en faveur de l'innovation dans un monde en constante évolution

Il y a 30 ans, le 31 décembre 1993, l'Ordre des diététistes de l'Ontario ouvrait officiellement ses portes, faisant entrer les diététistes dans un monde de protection des titres et de réglementation professionnelle. Cette année, alors que nous célébrons notre 30e anniversaire, j'ai été frappée par l'évolution du monde de l'autoréglementation professionnelle au cours des cinq dernières années, sans parler des trois dernières décennies.

Si l'accent mis sur la protection du public est demeuré le même, la manière dont les organismes de réglementation professionnelle s'acquittent des mandats qui leur sont confiés par la loi et protègent l'intérêt public a considérablement changé. Le premier changement majeur s'est produit lorsqu'un nouveau mouvement progressif de modernisation a remis en question les modèles d'autoréglementation établis partout dans le monde.

Cette transition, qui a été largement menée par les leaders d'opinion du monde de la réglementation, a entraîné des changements transformationnels en matière de gouver-

nance, de transparence et de gestion responsable au cours des cinq dernières années. L'ODO a été à l'avant-garde de ces changements et est reconnu comme un agent de changement parmi les organismes de réglementation professionnelle.

Mener le changement en matière de transparence et de gestion responsable

Au cours de la dernière année, nous avons modernisé notre modèle de gouvernance, en réduisant la taille du conseil d'administration et en mettant en œuvre un nouveau cadre de compétences et d'attributs pour les administrateurs et administratrices. Nous avons encouragé l'innovation pour soutenir les nouvelles mesures de la performance des ordres professionnels exigées par le gouvernement provincial afin d'assurer la transparence et d'harmoniser les objectifs. Nous avons également lancé une campagne de sensibilisation du public innovante, qui a fait connaître le mandat de protection du public de l'Ordre et encouragé le public à accéder à notre Tableau des diététistes.

Nous pouvons vous assurer que l'ODO poursuivra son engagement en faveur de l'innovation dans un monde en constante évolution.

À la fin de 2023, lorsque les médias des États-Unis et du Canada ont soulevé des questions sur l'utilisation des médias sociaux par les diététistes, nous avons répondu de manière proactive aux questions des médias et du public. Nous avons fourni de l'information, des ressources et l'assurance que les diététistes qui se conforment au Code de déontologie et aux normes et lignes directrices applicables fournissent des services diététiques sûrs, éthiques et compétents.

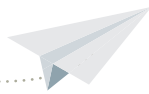
Dans le cadre de notre engagement constant en faveur de la sécurité du public, nous reconnaissons le rôle important que jouent les médias dans la société et dans la formation de l'opinion publique, ainsi que leur rôle de catalyseur du changement dans le monde de la réglementation. En même temps, la technologie est en constante évolution et le monde numérique – qui va des médias sociaux à l'intelligence artificielle en passant par la cybersécurité – crée de nouveaux défis (et de nouvelles possibilités) pour les organismes de réglementation et les membres des professions de la santé réglementées.

Opérationnaliser le changement dans un monde en évolution

Le deuxième changement s'est produit pendant la pandémie, lorsque les modèles opérationnels ont évolué vers le travail à distance et hybride et ont mis davantage l'accent sur la prestation de services numériques. Nous avons démarré l'exercice 2023-2024 en déménageant dans un nouvel espace de travail partagé appelé HUB 601. En plus des économies réalisées grâce à la relocalisation, le HUB 601 nous donne l'occasion de collaborer avec d'autres spécialistes de la réglementation au même endroit, tout en poursuivant notre modèle de travail hybride.

La reconnaissance des inégalités au sein du système de santé et la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'équité et de l'antiracisme constituent l'un des changements les plus importants survenus au cours des dernières années. Pendant la dernière année, nous avons mis en œuvre la stratégie et les politiques approuvées par le conseil d'administration ces dernières années et nous sommes devenus un organisme pour qui l'apprentissage, l'écoute et la réflexion sont couramment pratiqués.

Nous avons publié notre premier Rapport de la situation de l'EDI-A, révisé les politiques d'inscription et inclus les principes d'EDI-A dans notre déclaration de vision et nos



valeurs organisationnelles. Notre engagement envers les principes d'EDI-A s'est notamment traduit par des mises à jour des cadres et ressources de base pour les diététistes, comme le Code de déontologie, les normes et lignes directrices et plus encore.

Alors que nous approchons de la fin de notre plan stratégique quinquennal (2020-2025), nous avons accompli des progrès considérables dans la réalisation de nos buts et objectifs stratégiques. Nous ne pouvons toutefois pas nous reposer sur nos lauriers. Les organismes de réglementation sont confrontés à de nouveaux défis, notamment l'accès à la profession, l'accélération et l'évolution constantes de la technologie et le stress du monde post-pandémique sur les personnes inscrites.

Alors que nous entamons une année de planification pour le prochain plan stratégique quinquennal, tous ces éléments et bien d'autres seront mis de l'avant dans notre vision de l'avenir. Nous pouvons vous assurer que l'ODO poursuivra son engagement en faveur de l'innovation dans un monde en constante évolution. Pour les cinq prochaines années et au-delà, l'ODO continuera à établir la norme en menant le changement en matière d'innovation dans la réglementation.



Melanie Woodbeck, M.A.P.
Registratrice et directrice générale
Ordre des diététistes de l'Ontario

ÉTABLIR LA NORME – L'ODO MÈNE LE CHANGEMENT EN MATIÈRE D'INNOVATION DANS LA RÉGLEMENTATION



En 2023-2024, l'ODO a établi de nouvelles normes d'excellence dans **quatre domaines clés**. L'ODO a ainsi renforcé sa réputation de chef de file dans l'innovation de la réglementation en prenant des mesures audacieuses en matière de modernisation de la gouvernance, d'exercice de la profession et d'EDI-A.



Modernisation de la gouvernance et perfectionnement

La modernisation de nos règles et politiques de gouvernance est un exposé convaincant des faits, car le conseil d'administration de l'Ordre s'est engagé dans un changement transformateur et a joué un rôle de premier plan pour adapter la gouvernance de l'Ordre à l'innovation dans le domaine de l'autoréglementation. Grâce à de vastes consultations avec des spécialistes de la gouvernance et des partenaires du système, le Conseil a approuvé une feuille de route, que le Comité de gouvernance a à son tour transformée en plan d'action.

Équité, diversité, inclusion et appartenance (EDI-A)

Tout au long de 2023-2024, nous sommes restés concentrés sur l'élargissement des

principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance (EDI-A) dans tous les aspects de notre travail. Notre engagement a été intégré à nos stratégies de communication, au perfectionnement des ressources et à l'amélioration de l'assurance de la qualité. Nous avons fait un effort conscient et délibéré pour appliquer une optique d'équité à notre travail de base en tant qu'organisme de réglementation, ce qui s'est traduit par des révisions de politiques, des initiatives de formation et un engagement en faveur d'un environnement professionnel inclusif.



Excellence opérationnelle et réponse aux changements de la réglementation

Notre quête permanente d'innovation se manifeste également dans notre collaboration avec les partenaires du système, l'amélioration des services en français et l'expansion des ressources

numériques pour soutenir les personnes inscrites dans leur perfectionnement professionnel. En maintenant une approche avant-gardiste de la gouvernance et de la réglementation, l'ODO continue d'établir la norme en matière de réglementation des diététistes en Ontario, assurant ainsi le plus haut niveau de protection du public tout en favorisant une profession inclusive et équitable.



Élaboration de politiques en matière d'exercice professionnel

Nous avons introduit des changements avant-gardistes dans l'exercice de la profession, notamment en révisant les normes sur les médias sociaux, les soins virtuels et en repensant le programme d'assurance de la qualité. Ces mises à jour garantissent que les diététistes disposent des outils nécessaires pour exercer en toute sécurité, de manière éthique et inclusive. Des initiatives clés comme la nouvelle catégorie d'inscription d'urgence et les parcours élargis du processus d'Évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) amélioreront l'accès à la profession, en particulier pour les personnes de l'étranger.



MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE ET PERFECTIONNEMENT



En tant que chef de file reconnu en matière de modernisation de la gouvernance, l'ODO s'est appuyé sur les bases solides d'un nouveau cadre de compétences et d'attributs et a mis en œuvre de nouvelles initiatives électorales qui reflètent les meilleures pratiques en matière d'autoréglementation.

Au cours de l'année, le Comité de gouvernance a conçu et mis en œuvre un nouveau processus de candidature et de sélection pour les élections, qui met en œuvre un nouveau cadre de compétences et d'attributs pour les membres du Conseil. Le nouveau cadre, qui a été approuvé en 2022-2023, est conçu pour apporter une variété de parcours, de points de vue, de perspectives et d'expériences de vie à la composition du Conseil.

S'appuyant sur ce cadre, l'ODO a mis en œuvre un nouveau processus d'élection qui intègre les principes de transparence, de cohérence, de proportionnalité, de gestion responsable et d'équité. Le processus est conçu pour recueillir de l'information utile sans créer de charges administratives inutiles pour les personnes inscrites, le Comité de gouvernance ou le personnel.

Mettre à profit divers parcours

L'équité, la diversité et l'inclusion sont des compétences de base qui exigent que les personnes candidates aux élections du Conseil comprennent les racines de l'inégalité, valorisent la diversité, donnent la priorité à l'inclusion et

contribuent à créer une atmosphère où chaque personne est à sa place. Le cadre cherche également à reconnaître les attributs qui contribueront à la diversité au sein du conseil d'administration.

Nouvelle année, nouveau processus pour les élections

En janvier, la première élection à l'échelle de l'Ontario et la première élection intégrant le cadre ont été lancées. Ce cycle électoral a également marqué la première série de réductions du nombre d'administrateurs et administratrices élu·e·s. Au cours des deux prochaines élections annuelles, le conseil d'administration réduira de deux le nombre de sièges disponibles pour les administrateurs et administratrices élu·e·s.

Le nombre d'administrateurs et administratrices élu·e·s passera ainsi de huit à six d'ici 2025, l'objectif étant de parvenir à la parité entre les administrateurs et administratrices élu·e·s et les administrateurs et administratrices nommé·e·s par l'État, soit un objectif clé des meilleures pratiques de modernisation de la gouvernance.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION ET APPARTENANCE (EDI-A)

L'Ordre continue de faire preuve de leadership grâce à des actions en faveur de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance (EDI-A) qui entraînent des changements durables et significatifs.

En 2023-2024, l'ODO a appliqué une optique d'équité à son travail principal en tant qu'organisme de réglementation en cultivant un environnement diversifié et inclusif illustré par l'éducation et la formation continues, les changements opérationnels internes, l'élaboration et la révision des politiques, la collaboration avec les partenaires du système et les travaux continus du groupe de travail sur l'EDI-A.

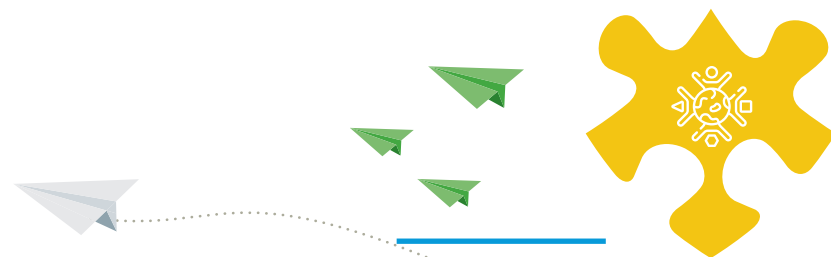
Processus, conception et révision des politiques

En 2023-2024, dans le cadre de son engagement envers l'EDI-A, l'ODO a publié une mise à jour importante du Code de déontologie de l'Ordre, soulignant l'importance des principes d'équité et d'antiracisme pour façonner la façon dont les diététistes interagissent avec leur clientèle et leurs collègues. Le code est fondamental pour la profession de diététiste, car il énonce les normes éthiques pour les praticien-ne-s – y compris les diététistes, les stagiaires en diététique et les candidat-e-s à l'inscription – et est utilisé pour aider la clientèle, les collègues et le public à comprendre les engagements éthiques.

Outre des orientations précises sur les principes d'éthique fondamentaux, le nouveau code tient compte de l'évolution du paysage technologique – en particulier de l'intelligence artificielle (IA) et des médias sociaux – afin de garantir que les normes d'éthique demeurent rigoureuses à l'ère numérique. L'Ordre a fait appel à une personne spécialisée dans les préjugés linguistiques pour réviser le Code de déontologie, ainsi que les ressources destinées aux personnes inscrites dans le cadre des programmes d'assurance de la qualité et d'exercice de la profession.

L'Ordre s'est engagé dans un projet pluriannuel visant à mettre à jour le Programme d'assurance de la qualité en mettant l'accent sur les approches fondées sur le risque, les principes d'EDI-A et la réflexion critique pour l'amélioration de l'exercice de la profession. Ces efforts représentent un engagement en faveur de la croissance et de l'amélioration afin de garantir les normes les plus élevées en matière d'exercice et de réglementation de la diététique.

L'Ordre a mis en place une nouvelle catégorie d'inscription



En 2023, l'Ordre a publié son tout premier [Rapport de la situation](#) sur les initiatives d'EDI-A, qui suit notre parcours de mise en œuvre des principes d'équité et d'antiracisme et qui inclut toutes les activités et initiatives de l'Ordre liées à l'EDI-A.

d'urgence afin d'améliorer la rapidité du traitement des demandes et des décisions des comités en cas de situation d'urgence. La nouvelle catégorie d'inscription garantit que les pratiques d'inscription de l'Ordre sont transparentes, objectives, impartiales et équitables, et qu'il n'existe pas d'obstacles injustifiés empêchant les candidat-e-s de s'inscrire à l'Ordre.

Le Comité d'inscription, guidé par un cadre de réduction des risques et une optique d'équité, a approuvé des politiques qui reflètent notre engagement à l'égard de l'EDI-A. L'Ordre a continué d'offrir un accès en personne et un accès virtuel au processus d'ERA – l'accès à distance a augmenté l'accès au processus, en particulier pour les personnes de l'étranger, qui n'ont pas besoin de se rendre au Canada pour passer les examens. De plus, nous avons révisé la politique en matière de compétences linguistiques pour

l'aligner sur les exigences linguistiques de l'immigration afin d'éviter les chevauchements pour les personnes formées à l'étranger.

Éducation et formation

Tout au long de l'année 2023-2024, l'Ordre a fourni une éducation ciblée, des ressources et des possibilités de formation axées sur l'EDI-A à l'ensemble des administrateurs et administratrices du conseil d'administration, des membres des comités et du personnel. La rétroaction a été positive et les personnes y ayant participé ont indiqué qu'elles appliquaient ces connaissances dans le cadre de leurs responsabilités quotidiennes. Voici quelques exemples de possibilités d'éducation et de formation offertes :

- » Atelier de formation conjoint sur la diversité de genres en milieu de travail avec l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario et l'Ordre des denturologistes de l'Ontario
- » Formation complète sur le désapprentissage et l'apprentissage : vérité et réconciliation
- » Formation approfondie sur les biais et le bruit
- » Atelier sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'appartenance couvrant divers sujets de l'EDI-A

Le groupe de travail du personnel sur l'EDI-A s'est réuni régulièrement pour aider les services à réviser les politiques et a créé un guide interne sur les pronoms à l'intention du personnel. Pour honorer l'histoire et les contributions des groupes historiquement sous-représentés, l'Ordre

a partagé de nombreux articles, livres, ressources et webinaires au moyen de courriels, des médias sociaux et d'une page Web pour les faire coïncider avec les jours fériés et les célébrations importantes.

Ces initiatives ont permis d'explorer les traditions, l'histoire et les expériences des personnes qui ont surmonté l'oppression et de favoriser une plus grande compréhension.

Modernisation de la gouvernance et perfectionnement

Le Conseil a officiellement reconnu l'EDI-A comme une valeur organisationnelle fondamentale, démontrant ainsi son importance dans l'accomplissement de son mandat de protection du public. Le Conseil a également mis à jour son Code de déontologie afin de l'aligner plus étroitement sur les nouvelles valeurs organisationnelles.

Communications

Étant donné le rôle intégral des services en français exigés par le gouvernement provincial pour les organismes de réglementation, l'Ordre a procédé à une vérification de tout le contenu et du matériel de communication. L'objectif était de repérer les lacunes dans le matériel traduit et de faciliter la création d'un plan d'action pour la traduction. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre engagement à favoriser un environnement inclusif qui valorise l'équité et la diversité, en particulier dans la prestation des services en français.





EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET RÉPONSE AUX CHANGEMENTS DE LA RÉGLEMENTATION



Au cours de la période 2023-2024, l'ODO a franchi des étapes importantes en matière d'accessibilité, de transparence et d'engagement grâce à ses initiatives de communication stratégique. Le personnel de l'Ordre a maintenu son attention et son engagement envers les normes de service de qualité dans le cadre de l'évolution continue de la culture organisationnelle et de la culture de réglementation.

Communications

L'ODO a célébré ses 30 ans en décembre 2023, marquant ainsi un parcours remarquable de réalisations et un engagement inébranlable en faveur de la protection du public et de l'excellence professionnelle, depuis l'inauguration officielle le 31 décembre 1993. Grâce aux présentations et au contenu en ligne, nous avons exprimé notre gratitude envers les personnes engagées qui ont façonné le parcours de l'ODO et nous nous sommes réjouis de l'avènement d'une nouvelle ère dans l'histoire de l'Ordre.

Une campagne stratégique pluriannuelle d'éducation du public a été achevée en 2024, en s'appuyant sur la publicité numérique et l'utilisation innovante de vidéos d'éducation du public sur des écrans numériques dans les cabinets médicaux de l'Ontario. La campagne a permis de mieux faire connaître le mandat de protection du public

et la marque de l'Ordre. Elle a également généré un trafic record sur nos plateformes numériques, notamment sur le site Web de l'Ordre et sur le Tableau des diététistes.

Dans l'intérêt de tous ses partenaires du système, l'ODO continue également de s'appuyer sur son engagement en faveur de communications relationnelles qui mettent l'accent sur la clarté, la cohérence et le langage simple. En 2023-2024, nous avons introduit un code typographique général pour garantir une approche cohérente de nos communications écrites et nous avons introduit de nouveaux modèles de communication pour favoriser l'attrait visuel et l'engagement.

Accessibilité et équité

L'ODO s'est engagé à fournir des services en anglais et en français. Nous avons effectué une vérification complète des lacunes en matière de langue française, soit une étape



essentielle pour répondre aux mandats provinciaux en matière de services en français. Nous avons dans ce cadre traduit des documents essentiels comme le Guide d'inscription et le Manuel de gouvernance, garantissant ainsi une accessibilité complète pour les francophones.

La campagne de sensibilisation du public ou l'anniversaire pourraient faire l'objet de rappels.

Pour renforcer la transparence et l'accessibilité, l'ODO a diffusé en direct les réunions du conseil d'administration sur les médias sociaux. Cela a permis l'accès du public et a facilité une meilleure compréhension de nos processus décisionnels. Cette initiative a favorisé la transparence et la responsabilité, renforçant notre volonté d'ouverture et d'engagement public.

Notre présence sur les médias sociaux continue de croître grâce à l'actualisation régulière de l'information sur toutes les plateformes. Cela permet de souligner nos initiatives, nos mises à jour en matière de diététique et notre mandat de protection du public. Grâce à des stratégies de publication et d'engagement cohérentes, nous avons renforcé la sensibilisation et l'interaction, soulignant ainsi notre rôle de chef de file en matière de réglementation de la diététique.

Inscription

L'Ordre a mis en place une nouvelle catégorie d'inscription d'urgence afin d'améliorer la rapidité du traitement des demandes et des décisions des comités. Nous avons également révisé la politique en matière d'aptitudes linguistiques afin de l'aligner sur les changements apportés au processus d'inscription.

Le Conseil a approuvé la révision des exigences de l'Énoncé de position sur l'exercice interjuridictionnel. Cette révision améliore l'accès à la continuité des soins pour le public et permet aux diététistes inscrit·e·s à l'extérieur de l'Ontario de fournir des services de suivi virtuel à la clientèle de l'Ontario dans des situations précises de continuité des soins.

Le Comité d'inscription a approuvé la révision de la politique 6-10, qui élargit l'admissibilité à l'Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA), en incorporant dans le processus de l'Ordre des voies d'accès supplémentaires pour les personnes titulaires de diplômes de programmes non agréés. Cela permet d'améliorer l'accès à l'inscription en Ontario.

L'année 2023-2024 a également marqué une étape importante dans l'agrément de la formation en diététique au Canada, puisque l'agrément des programmes postsecondaires de formation en diététique a été confié au programme EQual d'Agrément Canada, un organisme tiers indépendant. En partenariat avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes, l'Ordre a collaboré à la sélection d'un nouveau fournisseur de services d'agrément et a travaillé avec les programmes de diététique de l'ensemble de l'Ontario pour soutenir la transition, qui s'est achevée en 2024.

ÉLABORATION DE POLITIQUES EN MATIÈRE D'EXERCICE PROFESSIONNEL



Le Programme de l'exercice professionnel de l'Ordre des diététistes de l'Ontario (ODO) se consacre à la protection du public par l'innovation et l'amélioration continue. Nous menons le changement et mettons en œuvre des innovations en matière de réglementation dans les domaines des conseils sur l'exercice de la profession, de l'assurance de la qualité, de la réduction des risques et des initiatives d'encadrement, en mettant l'accent sur les mesures de soutien visant à favoriser une culture d'apprentissage et de perfectionnement chez les diététistes.

Exercice professionnel

Les normes et les lignes directrices d'exercice énoncent les principes clés de l'exercice de la diététique et le niveau minimum de rendement attendu pour la conduite professionnelle des diététistes. Reconnaissant que les médias sociaux sont un outil utile, mais parfois risqué pour les professionnel·le·s de la santé, de nouvelles normes et lignes directrices d'exercice sur les médias sociaux ont été approuvées en septembre 2023. Elles aident les diététistes à suivre une approche fondée sur des principes en matière de réduction des risques et de protection du public.

En avril 2023, l'Ordre a publié ses nouvelles Normes et lignes directrices d'exercice de la profession de diététiste en Ontario - Soins virtuels, qui traitent de l'évolution de l'utilisation des médias sociaux et d'autres technologies à distance pour fournir des services diététiques virtuel-

lement, dans le cadre de la télépratique, du counseling sur le Web ou de l'exercice ou des soins à distance. Pour soutenir le lancement de ces nouvelles politiques, nous avons consacré notre série d'ateliers annuels au thème de l'instauration d'un exercice inclusif et équitable au moyen des soins virtuels et des médias sociaux. Ces ateliers comprenaient des scénarios d'exercice, des enregistrements et des ressources.

Présentations éducatives et normes de service

En collaborant avec d'autres organismes de réglementation et associations professionnelles, l'Ordre renforce ses stratégies de réduction des risques en permettant le partage des meilleures pratiques et en favorisant une approche unifiée de la gestion des risques. Ces stratégies comprenaient la participation de l'ODO à la présentation d'un panel national sur « l'utilisation responsable de l'IA et



de la technologie » lors d'une rencontre du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR) en mai 2023. Ce panel a permis de discuter des principes d'une utilisation éthique de l'IA dans le domaine de la diététique.

Reconnaissant l'importance de pratiques de réglementation favorables, l'Ordre a adopté le coaching comme ressource pour les personnes inscrites, offrant ainsi un soutien personnalisé aux diététistes et aux groupes de diététistes dans le cadre de séances conçues pour les aider à relever des défis précis et à améliorer leur exercice de la profession grâce à une réflexion guidée et à un plan d'action.

Assurance de la qualité

L'assurance de la qualité étant une pierre angulaire de nos efforts en matière de réglementation, l'Ordre a atteint plusieurs objectifs clés à ce chapitre en 2023-2024. Il a notamment adopté une approche fondée sur les risques pour ses processus de vérification, en concentrant ses ressources sur les aspects ayant le plus grand impact potentiel sur la sécurité du public. L'Ordre a également introduit des modèles et des lignes directrices améliorés pour l'Outil d'autoformation (OA), permettant ainsi aux diététistes d'évaluer de manière critique leur exercice et de déterminer les aspects à améliorer au moyen d'objectifs d'apprentissage.

Le processus d'évaluation par les pairs a été amélioré afin de mettre davantage l'accent sur l'apprentissage collaboratif. Les personnes chargées de l'évaluation par

les pairs sont désormais formées pour fournir une rétroaction constructive qui favorise la croissance et le perfectionnement professionnels en mettant l'accent sur l'EDI-A, notamment dans le cadre d'études de cas, de discussions et de réflexions.

Réaménagement du Programme d'AQ

L'Ordre s'est engagé dans un projet pluriannuel visant à améliorer les outils d'assurance de la qualité, notamment l'Évaluation par les pairs et de l'exercice (EPE), en mettant l'accent sur des approches fondées sur le risque et la réflexion critique pour l'amélioration de l'exercice.

Le projet, qui vise à faciliter une administration virtuelle de l'EPE, s'aligne sur les priorités stratégiques de l'Ordre pour 2020-2025 et intégrera les CIEPD 2020, ainsi que des ressources mises à jour en matière de jurisprudence et d'exercice de la profession. Il garantira que le processus d'évaluation utilise des stratégies fondées sur des données probantes pour soutenir la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'EPE et permettra aux personnes inscrites de mener une réflexion critique en vue d'améliorer la qualité de leur exercice.



PLAN STRATÉGIQUE 2020-25

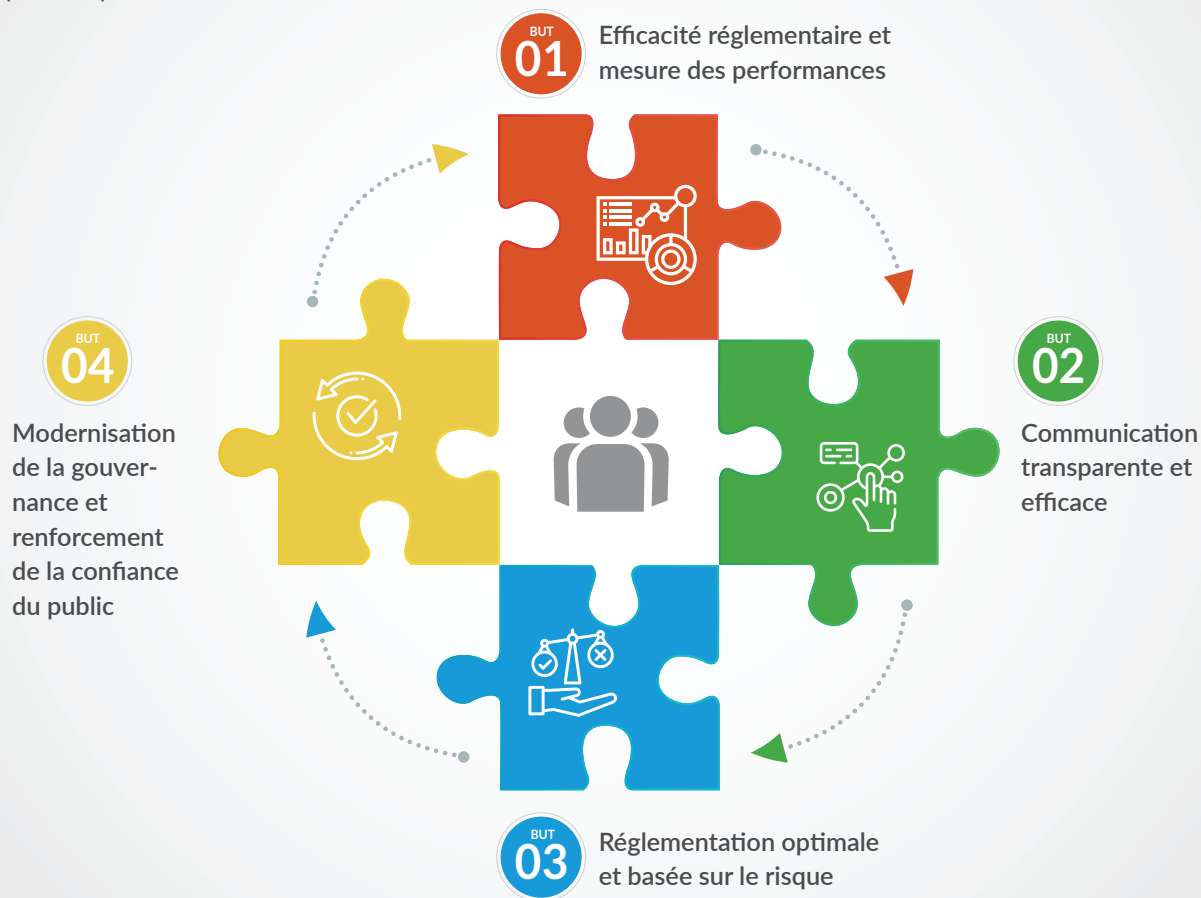
En 2022, le Conseil a accepté de prolonger le plan stratégique actuel d'une année financière jusqu'en mars 2025. Dans le cadre de son travail continu en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance (EDI-A), l'ODO a adopté une valeur fondamentale supplémentaire pour reconnaître officiellement l'importance de l'EDI-A dans l'accomplissement de son mandat de protection du public.

Ces objectifs stratégiques définissent les résultats que nous souhaitons atteindre. Le plan stratégique vise à :

- » **guider** les efforts du Conseil, des comités et du personnel;
- » **concentrer** notre énergie et nous aider à allouer des ressources dans les domaines que le conseil d'administration juge nécessaires pour remplir notre mission au cours des prochaines années;
- » **fournir** au public, aux personnes inscrites et aux partenaires du système un aperçu de la manière dont l'Ordre entend remplir sa mission et sa vision.

QUATRE BUTS STRATÉGIQUES

approuvés par le Conseil le 27 mars 2020



STATISTIQUES SUR L'INSCRIPTION

Nombre total
4545
d'inscrits

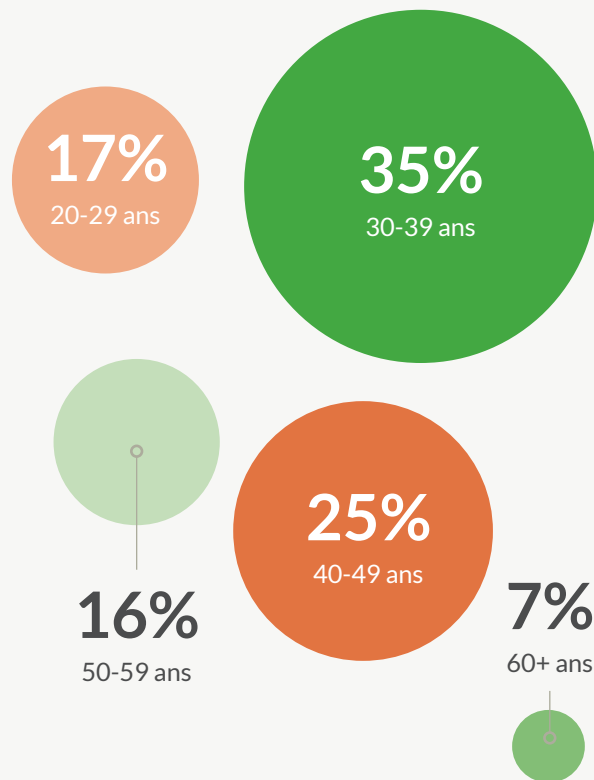
97%
Femme

3%
Mâle

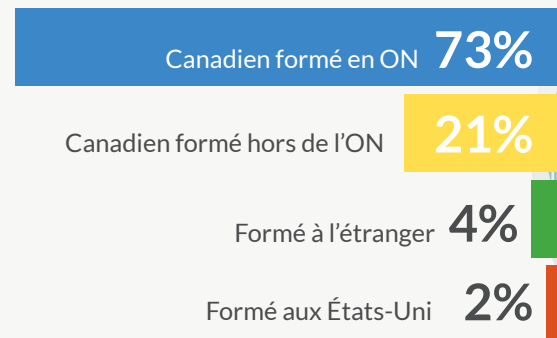
98%
Général

2%
Temporaire

Personnes inscrites selon l'âge

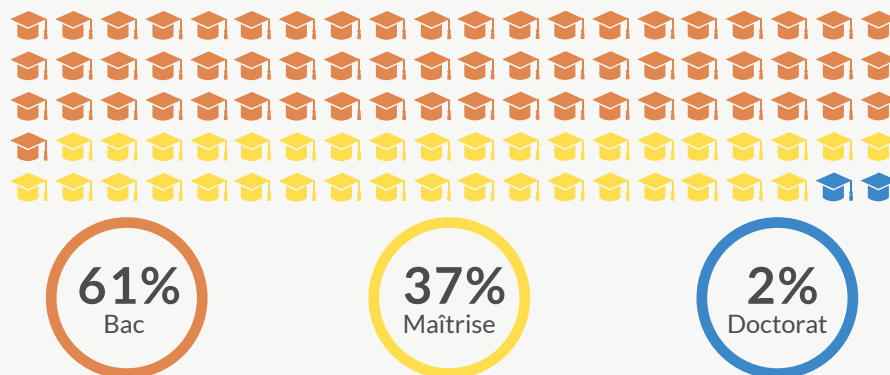


Personnes inscrites par pays de formation



254
Total

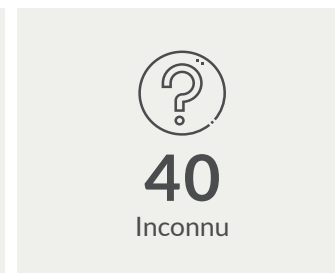
Niveau d'éducation des personnes inscrites



Cadres de travail signalés par les personnes inscrites 2019-24	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Consultation clinique personnelle	2843	2856	2905	2967	3059
Communautaire (Santé publique ou de la population)	943	867	843	799	844
Enseignement universitaire et éducation	308	285	252	292	281
Gestion alimentaire et de la nutrition	308	314	304	314	303
Recherche	256	237	258	246	238
Communication	267	277	248	261	245
Gestion de la qualité et autres	218	220	249	253	257
Élaboration de politiques et programmes	263	236	249	277	284
Autres	233	241	247	244	229
Gestion de la nutrition clinique	298	289	249	282	302
Ventes et marketing	187	180	170	173	161
Pas de réponse	256	266	244	274	267
Total de réponses	6124	6002	5974	6108	6203
Total de personnes inscrites en Ontario	4239	4309	4372	4487	4545

* Certains personnes inscrites ont dit travailler dans plusieurs domaines d'exercice.

† Données provenant seulement de diététistes qui ont dit travailler en diététique, être en congé ou faire du bénévolat lié à la diététique.



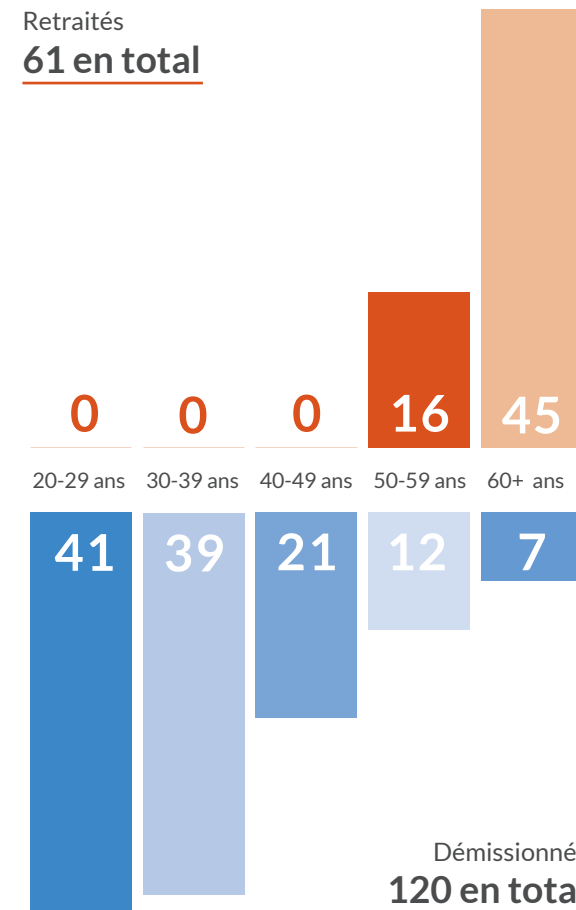
Cadres de travail signalés par les personnes inscrites 2019-24*†

Cadre du travail	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Hôpital, y compris les établissements de soins chroniques (adultes et pédiatriques)	1356	1350	1389	1412	1479
Organisation des soins de longue durée	573	600	579	589	566
Centre d'éducation sur le diabète	553	516	511	510	512
Cabinet privé	532	553	600	600	663
Département de santé publique	256	245	228	223	215
Centre de santé communautaire / Organisation de services de santé	388	382	380	357	360
Entreprises ou industrie	360	336	339	331	314
Équipe de santé familiale ou réseau de santé familiale	381	364	369	365	373
Université / Collège communautaire	264	243	260	267	256
Autres	233	185	210	177	207
Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)	126	137	146	176	176
Gouvernement (fédéral et provincial)	142	138	150	158	163
Organisations non gouvernementales (p. ex. Fondation des maladies du coeur et de l'AVC du Canada, Les diététistes du Canada)	140	128	129	119	116
Communications, relations publiques et agences de communications	97	94	86	88	92
Centre de réadaptation	118	116	127	115	120
Écoles	49	25	23	39	30
Centre de recherche	65	70	67	74	61
Santé au travail / Bien-être en entreprise	57	54	42	49	60
Assistance à l'autonomie à domicile	30	29	33	25	27
Pas de réponse	242	266	229	262	253
Total de réponses	5720	5565	5668	5674	5790
Total de personnes inscrites en Ontario	4239	4309	4372	4487	4545

Retraités ou démissionnés par groupe d'âge 2023-24

Retraités

61 en total

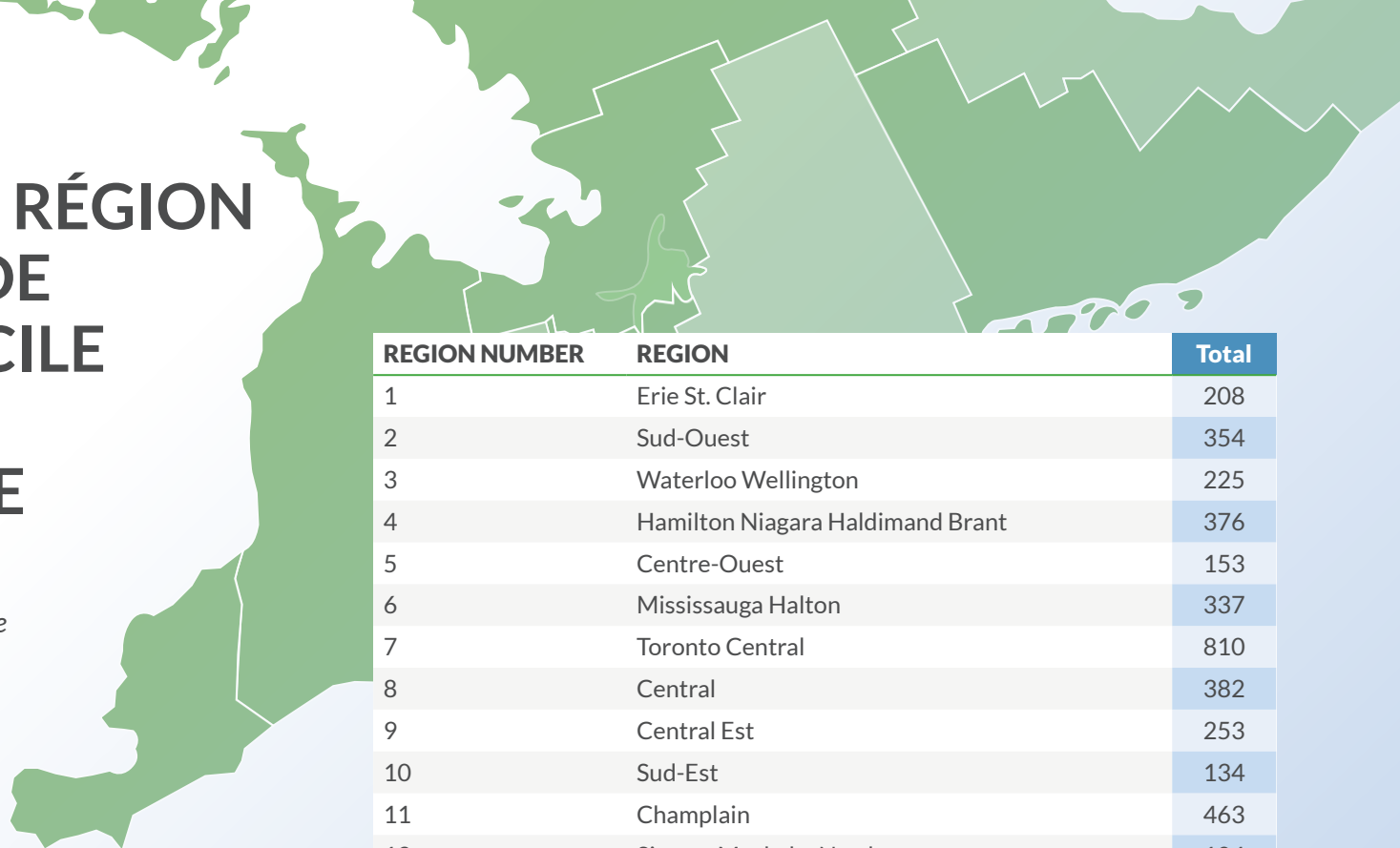


*Certaines personnes inscrites ont déclaré travailler dans plus d'un domaine de pratique.

† Données rapportées uniquement par les DR qui ont déclaré travailler en diététique, être en congé ou faire du bénévolat lié à la diététique/bénévolat lié à la diététique.

RÉPARTITION PAR RÉGION DE LES SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Ce tableau indique où les diététistes travaillent en Ontario, en fonction des régions de services de soutien à domicile et en milieu communautaire.



REGION NUMBER	REGION	Total
1	Erie St. Clair	208
2	Sud-Ouest	354
3	Waterloo Wellington	225
4	Hamilton Niagara Haldimand Brant	376
5	Centre-Ouest	153
6	Mississauga Halton	337
7	Toronto Central	810
8	Central	382
9	Central Est	253
10	Sud-Est	134
11	Champlain	463
12	Simcoe Muskoka Nord	104
13	Nord-Est	171
14	Nord-Ouest	102
Personnes inscrites GEN ET TEMP avec l'employeur principal en Ontario		4072
Personnes inscrites GEN ET TEMP qui ne travaille pas ou a aucun code postal disponible		238
Hors de l'Ontario		235
Total		4545

Summary Financial Statements

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT ON SUMMARY FINANCIAL STATEMENTS

To the Registrants of the College of Dietitians of Ontario

Opinion

The summary financial statements, which comprise the summary statement of operations and changes in net assets for the year ended March 31, 2024 and notes to the summary financial statements, are derived from the audited financial statements of the College of Dietitians of Ontario for the year ended March 31, 2024.

In our opinion, the accompanying summary financial statements are a fair summary of the audited financial statements, on the basis described in the notes to the summary financial statements.

Summary Financial Statements

The summary financial statements do not contain all the disclosures required by Canadian accounting standards for not-for-profit organizations. Reading the summary financial statements and the auditor's report thereon, therefore, is not a substitute for reading the audited financial statements and the auditor's report thereon. The summary financial statements and the audited financial statements do not reflect the effects of events that occurred subsequent to the date of our report on the audited financial statements.

The Audited Financial Statements and Our Report Thereon

We expressed an unmodified audit opinion on the audited financial statements in our report dated September 13, 2024.

Management's Responsibility for the Summary Financial Statements

Management is responsible for the preparation of the summary financial statements on the basis described in the notes to the summary financial statements.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on whether the summary financial statements are a fair summary of the audited financial statements based on our procedures, which were conducted in accordance with Canadian Auditing Standard (CAS) 810, Engagements to Report on Summary Financial Statements.



Licensed Public Accountants
Toronto, Ontario

September 13, 2024

College of Dietitians of Ontario

Summary Statement of Operations and Changes in Net Assets

For the Year Ended March 31	2024	2023
REVENUES		
Registrant fees	\$ 2,923,446	\$ 2,848,114
Other income	406,949	313,757
	3,330,395	3,161,871
EXPENSES		
Salaries and benefits	1,785,109	1,886,320
Administration	663,976	733,812
Board and committee	113,756	133,453
Professional services	98,248	72,844
Communication initiatives	55,530	94,643
Contracted services	35,222	35,865
	2,751,841	2,956,937
Excess of revenues over expenses for the year before undernoted	578,554	204,934
Amortization of capital and intangible assets	(12,891)	(66,705)
Realized and unrealized losses on investments	(33,643)	(526,269)
Realized losses on disposal of capital assets	-	(11,930)
Excess (Deficiency) of revenues over expenses for the year	532,020	(399,970)
Net assets, beginning of year	3,496,762	3,896,732
Net assets, end of year	\$ 4,028,782	\$ 3,496,762

College of Dietitians of Ontario

Allocation of Net Assets

As at March 31	2024	2023
Invested in capital and intangible assets	\$ 92,486	\$ 65,879
Internally restricted (note 2)	3,936,296	3,430,883
Unrestricted	-	-
Net assets, end of year	\$ 4,028,782	\$ 3,496,762

College of Dietitians of Ontario

Notes to the Summary Financial Statements

Note 1: Basis of presentation:

The preparation of these summary financial statements requires management to determine the information that needs to be included to ensure they are consistent in all material respects with, or represent a fair summary of, the audited financial statements.

Management prepared these summary financial statements using the following criteria:

(a) the summary financial statements include a statement for each statement in the audited financial statements, except that the information presented in respect of the statement of financial position and cash flows

has not been included and information disclosed in the notes to the financial statements have been reduced;

(b) information in the summary financial statements agrees with the related information in the audited financial statements;

(c) major subtotals, totals and comparative information from the audited financial statements are included; and

(d) the summary financial statements contain the information from the audited financial statements dealing with matters having pervasive or otherwise significant effect on the summary financial statements.

Note 2: Internally restricted net assets are reserved for:

- Capital and intangible asset purchases
- Hearings
- Sexual abuse therapy and counselling
- General reserve

These Funds are not available for other purposes without the approval of the Board of Directors.

A full set of the audited financial statements is available from the College upon request.



PERSONNES NOMMÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX COMITÉS

Conseil

Leadership, direction, surveillance et politique

Le conseil d'administration est composé de diététistes élu·e·s et de personnes du public nommées par le gouvernement qui travaillent ensemble pour gouverner l'Ordre des diététistes de l'Ontario et assurer le leadership nécessaire à la prestation de services diététiques sûrs, éthiques et compétents.

Membres du public

- » Brenda Murphy
- » Galina Semikhnenko
- » John Regan
- » Raynold D'Sa
- » Santhikumar Chandrasekharan
- » Sharanjit Padda

Membres élus

- » Anahita Djalilvand, Dt.P.
- » Ann Watt, Dt.P. (présidente)
- » Dawn van Engelen, Dt.P.
- » Denis Tsang, Dt.P. (vice-président)
- » Donna Hennyey, Dt.P.
- » Julie Slack, Dt.P.
- » Teresa Taillefer, Dt.P.

Comités

Les comités soutiennent le travail du Conseil en contribuant à l'élaboration de règlements, de programmes et de politiques pour la prestation de services diététiques sûrs, éthiques et compétents. Le Conseil nomme des diététistes pour participer à cet important travail. L'Ordre compte sept comités statutaires requis en vertu de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées. Les comités sont composés à la fois de membres du public et de membres élus et de DT.P. nommé·e·s aux comités.

Nominations aux comités

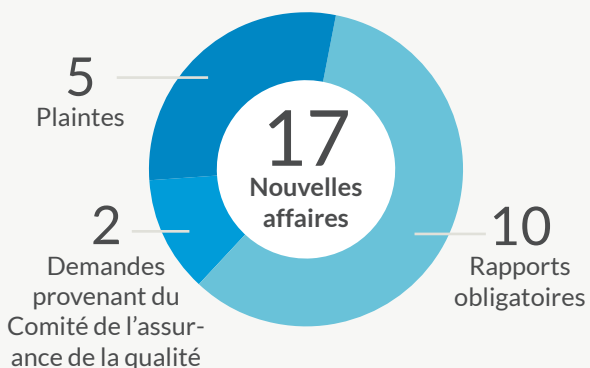
- » Arundhati Joshi, Dt.P.
- » Barbara Grohmann, Dt.P.
- » Cindy Tsai, Dt.P.
- » Hannah Chan, Dt.P.
- » Jane Lac, Dt.P.
- » Khashayar Amirhosseini, Dt.P.
- » Laura Bjorklund, Dt.P.
- » Riley Aldrich, Dt.P.
- » Ruchika Wadhwa, Dt.P.
- » Sasha Miles, Dt.P.

PLAINTES ET DISCIPLINE

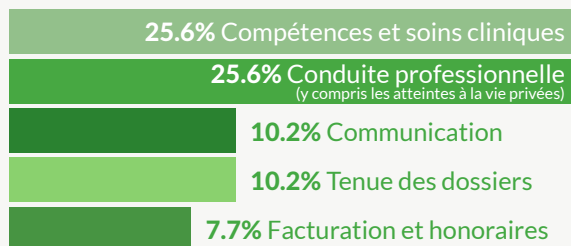
Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR)

Activités pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Nouvelles affaires



Thèmes les plus courants des préoccupations signalées pour les nouvelles affaires :



1 affaire classée à l'étape préliminaire

La registratrice n'a pas transmis un rapport obligatoire au CEPR étant donné que l'enquête préliminaire n'a pas permis de relever de problèmes nécessitant une enquête officielle.

8 personnes nommées par le CEPR pour enquêter

Le CEPR a nommé des personnes responsables d'enquêter pour huit affaires différentes afin d'obtenir de plus amples renseignements avant de prendre une décision.



18 décisions prises par le CEPR

- » 5 affaires classées sans enquête officielle (risque minimale ou nul)
- » 5 affaires classées sans qu'aucune mesure ne soit prise à la suite d'une enquête officielle (risque minimale ou nul)
- » 2 diététistes ont reçu des rappels écrits (faible risque)
- » 1 diététiste a reçu l'ordre de suivre un programme précis d'éducation permanente ou de rattrapage (risque modéré)
- » 1 diététiste a reçu un rappel écrit et s'est vu ordonner de suivre un programme précis d'éducation permanente ou de rattrapage (risque modéré)
- » 1 diététiste a reçu l'ordre de se présenter à un avertissement oral et de suivre un programme précis d'éducation permanente ou de rattrapage (risque modéré)
- » 3 affaires résolues par des engagements (risque élevé)

Délai moyen (en jours ouvrables) pour que le CEPR rende une décision :

153.7
jours

Délai moyen (en jours ouvrables) pour que le CEPR rende une décision pour les plaintes uniquement :

130.7
jours

Nombre moyen d'années d'exercice pour les diététistes ayant fait l'objet d'une décision du CEPR :

9.7
ans

L'Ordre n'a pas eu à traiter d'affaires relatives à l'aptitude professionnelle ou à la discipline au cours de l'année.



-  @CollegeDietitiansOntario
-  @cdontario
-  @College of Dietitians of Ontario
-  @CDOntario
-  @CollegeofDietitians

Ordre des diététistes de l'Ontario

175, rue Bloor Est
bureau 601 – tour nord
Toronto, ON M4W 3R8

collegeofdietitians.org
information@collegeofdietitians.org

Tél. 416.598.1725 ou 1.800.668.4990
Fax 416.598.0274